

COMMISSION DE RÉGULATION POUR L'ÉNERGIE EN RÉGION DE BRUXELLES- CAPITALE

Avis

AVIS-20101126-103

Relatif au

Plan d'investissement pour le gaz, proposé par le Gestionnaire du réseau de distribution bruxellois Sibelga, pour la période 2011-2015

Donné sur la base de l'article 10 de l'ordonnance du 1^{er} avril 2004 relative à l'organisation du marché du gaz en Région de Bruxelles-Capitale, modifié par les articles 78, 79 et 80 de l'ordonnance du 14 décembre 2006

26 novembre 2010

Table des matières

1. Fondement juridique	3
2. Exposé préalable et antécédents	4
3. Remarques relatives au plan d'investissement gaz de Sibelga	4
3.1 Structure du plan d'investissement.....	4
3.2 Investissements réalisés en 2009	5
3.3 Analyse du réseau existant.....	5
3.4 Analyse des facteurs externes	9
3.5 Investissements 2011-2015	11
4. Conclusions.....	12

Table des images

Figure 1: Prévion d'augmentation des charges.....	7
Figure 2: Longueurs des canalisations MP fin 2009 (km)	7
Figure 3: Longueurs des canalisations BP (km).....	8

Table des tableaux

Tableau 1: Infrastructure de Sibelga.....	6
---	---

I. Fondement juridique

L'article 10 de l'ordonnance du 1er avril 2004 relative à l'organisation du marché du gaz en Région de Bruxelles-Capitale (dénommée ci-après "l'ordonnance gaz"), modifié par les articles 78, 79 et 80 de l'ordonnance du 14 décembre 2006 est rédigé comme suit :

“§ 1er. Le gestionnaire du réseau établit, en collaboration avec la Commission, un plan d'investissements en vue d'assurer la continuité et la sécurité de l'approvisionnement.

Ce plan couvre une période de cinq ans et est soumis à l'approbation du Gouvernement, après avis de la Commission. Il est adapté chaque année pour les cinq années suivantes.

Le plan d'investissements comporte au moins les informations suivantes.

1° une description de l'infrastructure existante et de son état de vétusté;

2° une estimation des besoins en capacité, compte tenu de l'évolution probable de la consommation et de ses caractéristiques;

3° une description des moyens mis en œuvre et des investissements à réaliser pour rencontrer les besoins estimés, y compris, le cas échéant, le renforcement ou l'installation d'interconnexions de façon à assurer la correcte connexion aux réseaux auxquels le réseau est connecté;

4° la fixation des objectifs de qualité poursuivis, en particulier, concernant la durée des pannes;

5° la politique menée en matière environnementale;

6° la description de la politique de maintenance;

7° la liste des interventions d'urgence intervenues durant l'année écoulée.

§3. Les propositions de plan d'investissements sont transmises à la Commission avant le 15 septembre de l'année qui précède la première année couverte par le plan. Après avis de la Commission, qui doit aussi tenir compte des relations entre les marchés de l'électricité et du gaz et entre les marchés du gaz naturel pauvre et riche, ces propositions sont soumises à l'approbation du Gouvernement.

A défaut de décision du Gouvernement au plus tard trois mois et demi après le dépôt des propositions de plan d'investissements, les propositions de plan d'investissements sont réputées approuvées et le gestionnaire de réseau est lié par les investissements.

La Commission peut, dans l'intérêt des utilisateurs et en tenant compte des critères environnementaux, donner injonction au gestionnaire du réseau d'étudier certains investissements alternatifs ou complémentaires dans le plan technique et financier. Ces études doivent être réalisées dans un délai compatible avec les délais d'approbation des plans d'investissements mentionnés à l'alinéa précédent.

Le Gouvernement peut préciser la procédure de dépôt et d'approbation des propositions de plan d'investissements. »

2. Exposé préalable et antécédents

1. Dans son avis 87 (AVIS-20091113-087), Brugel proposait au Gouvernement d'accepter le plan d'investissement gaz de Sibelga pour la période 2010-2014. Ci-dessous se trouvent les informations relatives aux deux points d'attention formulés par Brugel dans l'avis susmentionné.
2. Le point 1 des conclusions de l'avis 87 concernait le projet de scission des réseaux de Sibelga et d'Eandis. Etant donné son importance, Brugel a demandé d'être davantage informé sur ce projet.
3. Par son courrier du 03 février 2010, Sibelga proposait de planifier une réunion spécifique au projet de scission des réseaux : cette réunion a eu lieu le 20 mai 2010. Une première journée, consacrée aux visites des installations et chantiers de Sibelga, a été organisée le 20 octobre 2010. Le dossier suit son cours.
4. Par le point 2 des conclusions de l'avis 87, Brugel a demandé à ce que l'information financière globale fasse partie intégrante du plan d'investissement gaz.
5. Par son courrier du 03 février 2010, Sibelga a également abordé l'information financière en demandant plus de précisions sur le type d'information financière voulue par Brugel. Par son courrier du 28 mai 2010, Brugel a précisé le type d'information financière attendue. Dans le plan d'investissement gaz 2011-2015 Sibelga a satisfait la demande de Brugel.

De manière générale, il est à noter que suite aux différentes réunions qui ont eu lieu en 2009 et 2010, Sibelga a apporté des améliorations à la présentation de ses plans d'investissements gaz pour les périodes 2010-2014 et 2011-2015, tant au niveau de la rédaction que de celui de l'illustration. Brugel encourage Sibelga à continuer sur cette voie, notamment en ce qui concerne l'homogénéisation de la nomenclature et l'exhaustivité des tableaux indiquant les investissements passés et futurs.

3. Remarques relatives au plan d'investissement gaz de Sibelga

3.1 Structure du plan d'investissement

Le plan d'investissement gaz de Sibelga pour la période 2011-2015 est scindé en huit chapitres :

- le chapitre 1 donne une brève explication des activités de Sibelga, en ce compris ses obligations de service public depuis la libéralisation du marché de l'énergie ;
- le chapitre 2 définit la terminologie utilisée dans le plan d'investissement ;
- le chapitre 3 donne un aperçu des projets réalisés par Sibelga en 2009, comparés aux investissements prévus pour cette même année ;
- le chapitre 4 analyse l'état du réseau existant ;
- le chapitre 5 commente le rôle des facteurs externes dans l'état du réseau ;
- le chapitre 6 aborde la stratégie suivie par Sibelga pour la poursuite du développement de son réseau ;
- les chapitres 7 et 8 traitent des investissements prévus à long et à court termes, étant entendu par "long terme" la prochaine période de cinq ans soit, en l'occurrence, 2011-2015.

Et par "court terme", l'année suivant la publication du plan d'investissement, en l'occurrence 2011.

Le plan d'investissement comporte, en outre, deux annexes : le premier est le plan schématique de l'approvisionnement de la Région de Bruxelles-Capitale. Le deuxième expose la politique environnementale mise en œuvre par Sibelga.

3.2 Investissements réalisés en 2009

En général, les investissements prévus pour l'année 2009 ont été réalisés. Toutefois, une attention particulière est portée sur le fait que Sibelga rencontre régulièrement des difficultés pour l'obtention des autorisations requises pour la pose de canalisations destinées au renforcement de la sécurité d'alimentation du réseau MP¹. Ces problèmes se concentrent, pour la plupart, aux endroits sensibles pour la mobilité liée à la présence de transports en commun, d'ouvrages d'art et/ou d'axes importants pour l'accès des navetteurs à Bruxelles (exemples : avenue Brugmann à Uccle, avenue Charles-Quint à Ganshoren, Chaussée de Buda, etc.).

Le principal écart relevé, par rapport aux investissements prévus, concerne le traitement des colonnes montantes : seulement 12 % de l'enveloppe prévue a été réalisée en 2009.

Pour rappel, les colonnes montantes répondant aux critères de vétusté sont, soit supprimées – les compteurs gaz étant transférés en cave, soit réhabilitées par injection d'un produit d'étanchéité. La première approche est préférée, mais Sibelga éprouve des difficultés pour aboutir à un accord avec les propriétaires des immeubles concernés. C'est la raison principale de ce faible taux de réalisation.

Pour remédier à ces difficultés, ainsi qu'aux problèmes similaires posés par le renouvellement des branchements vétustes situés en domaine privé, Sibelga envisage l'adoption des dispositions spécifiques contraignantes dans le nouveau règlement technique gaz qui sera proposé en 2010.

Étant donné que l'approche envisagée pour résoudre cette problématique pourrait avoir des implications pluridisciplinaires, notamment socio-économiques et techniques, avec des impacts probablement significatifs pour le client final, Brugel souligne la nécessité d'une étude ad hoc et concertée avant la proposition du nouveau règlement technique.

3.3 Analyse du réseau existant

Sibelga analyse la qualité du réseau existant et de ses composantes au moyen des données de charges existantes et des données relatives aux fuites enregistrées.

3.3.1 Approvisionnement et infrastructure

Le réseau gazier de Sibelga compte sept stations de réception² réparties dans trois Stations de Réception Agrégée (SRA)³. Ces stations sont alimentées en gaz pauvre, en provenance des Pays-Bas,

¹ Moyenne Pression: de 98,07 mbar à 14,71 bar.

Trois catégories de réseau MP sont définies en fonction de la pression maximale admissible du réseau :

- **Réseau MP A** : pression maximale admissible est supérieure à **98,07 mbar** sans pour autant dépasser **490,35 mbar** (Sibelga n'a pas de réseau MP A)
- **Réseau MP B** : pression maximale admissible est supérieure à **490,35 mbar** sans pour autant dépasser **4,9 bar** (Réseaux MP B Sibelga 1,7 bar et 2,7 bar)
- **Réseau MP C** : pression maximale admissible est supérieure à 4,9 bar sans pour autant dépasser **14,71 bar** (Réseaux MP C Sibelga 8 bar et 14,7 bar)

² Station de réception : Station d'injection de gaz naturel dans un réseau de distribution depuis un réseau de transport. Le réseau de gaz naturel de Sibelga en compte 7 :

- Woluwe et Forest qui alimentent le réseau MP à 2,7 bar dans la SRA Sibelga-Bruxelles

par un double anneau de canalisations Haute Pression (HP) appartenant à Fluxys entourant la Région de Bruxelles-Capitale.

L'essentiel de l'infrastructure de Sibelga, à la fin de l'année 2009, est repris dans le tableau ci-dessous :

Classe d'asset	Valeur
Stations de Réception Agrégée (SRA)	3
Stations de Réception	7
Stations de détente	8
Postes de protection cathodique	62
Canalisations MP (km)	602
Raccordements MP pour cabines réseau	436
Raccordements MP pour cabines client	1.604
Lignes de détente type client	1.740
Raccordements MP type résidentiel	725
Canalisations BP (km)	2.245
Raccordements BP	183.964
Compteurs BP	488.969

Tableau 1: Infrastructure de Sibelga

3.3.2 Stations de réception

Le graphique 1 illustre l'estimation de l'évolution annuelle de la charge des 7 stations de réception de Sibelga pour les cinq prochaines années [2011 – 2015].

Cette estimation est calculée à partir de la pointe de consommation observée à chacune des sept stations de réception durant la période 2008/2009 (01 février 2008 au 31 janvier 2009)⁴ et extrapolée à -11°C de température moyenne. Il est, également, tenu compte d'un taux de croissance annuel de la charge de 1.5%.

Sur cette base de charge extrapolée à -11°C, plusieurs stations de réception approchent ou dépassent leurs débits de mise à disposition, le problème étant plus aigu dans les deux stations de réception Forest et Woluwe. Ces dernières font partie de la Station de Réception Agrégée Sibelga-Bruxelles dont le réseau est interconnecté avec celui d'Eandis et, par conséquent, leurs débits sont fortement influencés par cette interconnexion.

La scission des réseaux avec Eandis devrait permettre d'avoir une vue plus exacte des besoins réels sur le réseau de Sibelga alimenté par ces deux stations de réception et, a priori, éliminer les risques de dépassement.

-
- Grand-Bigard qui alimente un réseau MP 1,7 bar dans la SRA Iverlek-Dilbeek
 - Sud (situé à Anderlecht), Bever, Marly et Haren qui alimentent un réseau MP 1,7 bar dans la SRA Sibelga-Quai.

³ Station de réception agrégée: Station de réception fictive qui regroupe la fonction de différentes stations de réception alimentant un des réseaux interconnectés. Des points d'interconnexion peuvent exister entre deux SRA voisines pour permettre un éventuel secours mutuel. Les SRA ont été créées pour permettre de calculer les achats d'énergie ainsi que leur évolution.

⁴ L'année gazière 2008-2009 correspond à la période 01 octobre 2008 au 30 septembre 2009. Néanmoins, dans le plan d'investissement gaz 2011 – 2015 [de la même manière que dans le plan d'investissement 2010 – 2014] Sibelga considère plutôt la période 01 février 2008 au 31 janvier 2009 pour mettre à contribution les effets bénéfiques de l'hiver rigoureux 2008-2009 dans l'amélioration du modèle de calcul des charges extrapolées à -11°C pour les stations de réception.

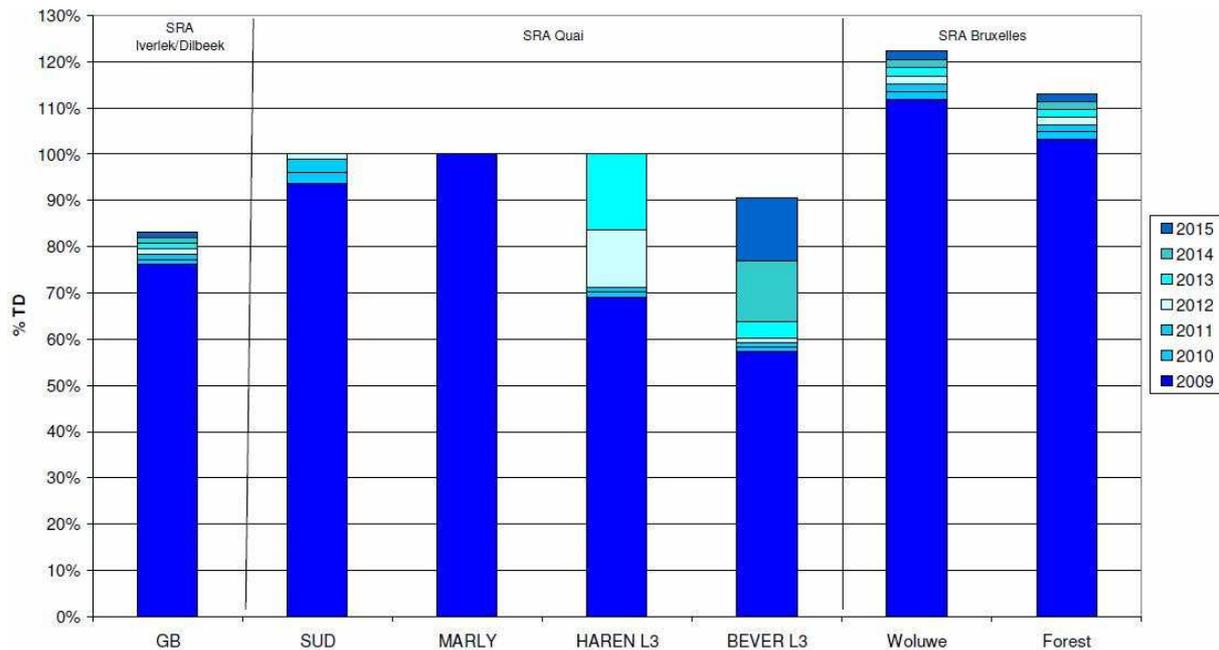


Figure 1: Pr evision d'augmentation des charges

La station de Marly arrive, elle aussi,   la limite du d bit nominal. Toutefois, sa situation est moins probl matique car les autres stations de r ception de la m me SRA, n'ayant pas encore atteint leurs limites de d bits mis   disposition, lui portent secours en compensant son surplus de demande de d bits.

3.3.3 R seaux Moyenne et Basse Pressions

Le graphique 2 est relatif   l' tat du r seau Moyenne Pression de Sibelga, il donne l'image de la composition de ses conduites   la fin de l'ann e 2009. Les canalisations en acier du r seau Moyenne Pression sont prot g es contre la corrosion par les 62 postes de protection cathodique. Ces derniers sont aussi partag es avec d'autres imp trants (Vivaqua, etc.).

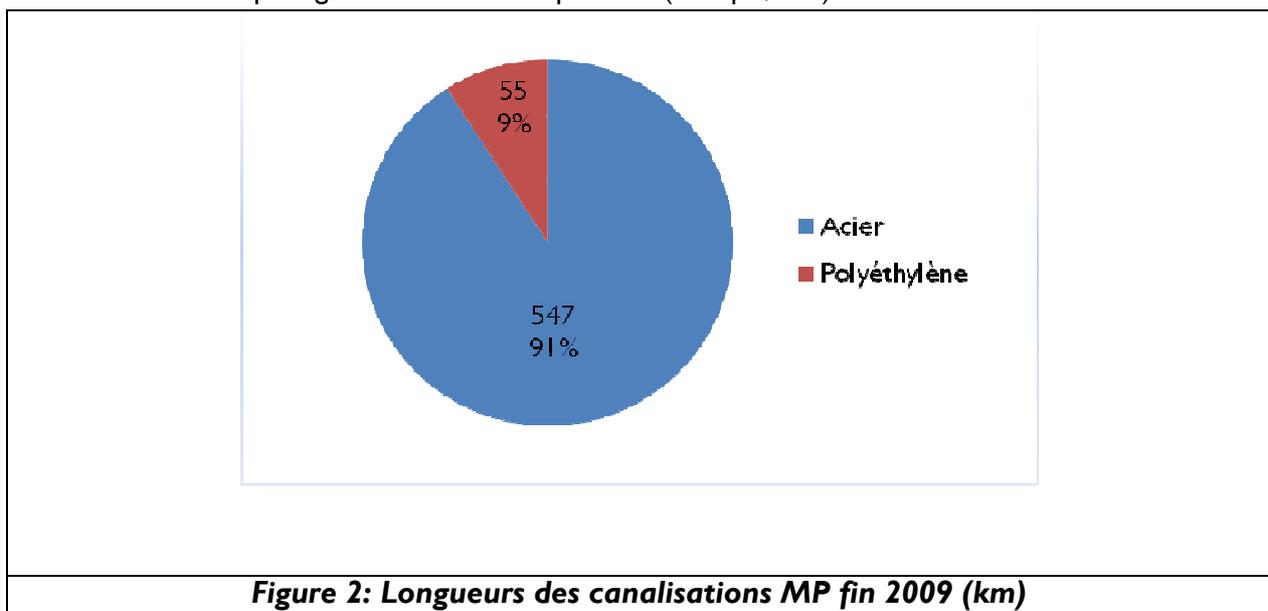


Figure 2: Longueurs des canalisations MP fin 2009 (km)

Le graphique 3 donne l'information similaire relativement au réseau Basse Pression de Sibelga. Il souligne également l'impact de la réalisation du projet d'abandon progressif des canalisations en fibrociment et en fonte⁵. Ce projet, qui est prioritaire pour Sibelga, mobilise des ressources humaines et budgétaires importantes.

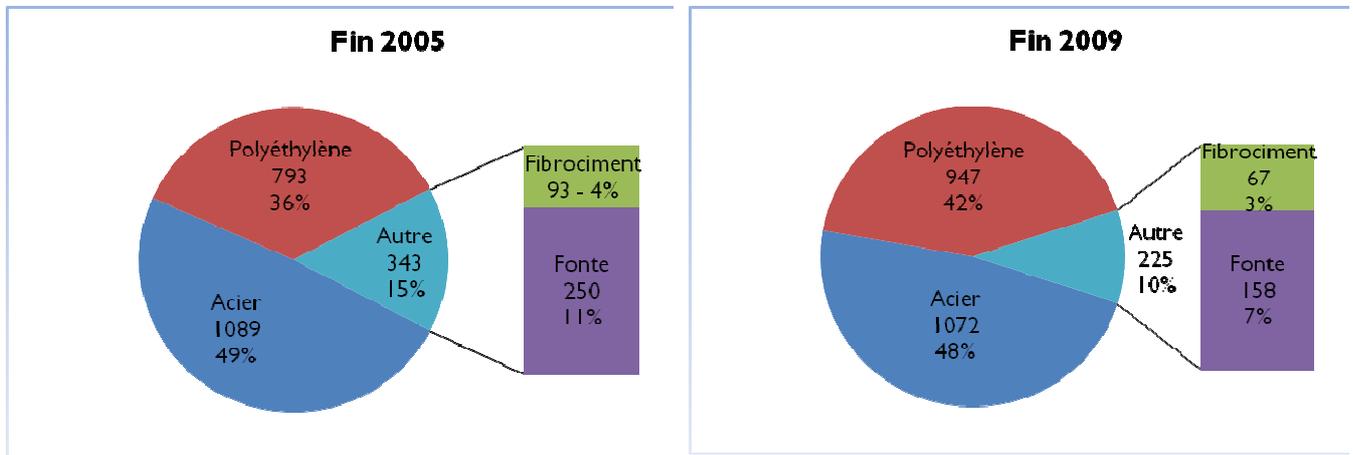


Figure 3: Longueurs des canalisations BP (km)

Sibelga s'est résolu à procéder à un rythme annuel de pose d'environ 51 km de canalisations en polyéthylène, en remplacement des canalisations en fonte ou en fibrociment. L'objectif est d'avoir, à l'horizon 2014, un réseau Basse Pression complètement assaini.

Il est à noter que lors du remplacement des canalisations des réseaux, les raccordements vétustes sont également systématiquement remplacés.

3.3.4 Compteurs

A l'extrémité du réseau Basse Pression de Sibelga se trouvent des compteurs, certains nécessitant d'être remplacés. Il y a deux raisons principales à cela : soit il s'agit de compteurs à parois déformables arrivés au terme de leur durée de vie, qui est de 30 ans selon la législation en vigueur, soit le remplacement fait suite à la demande du client.

Pour le premier cas, les investissements prévus pour les cinq prochaines années sont de 7295 unités par an. Quant au deuxième cas, les prévisions sont de 7250 compteurs par an jusqu'en 2015.

Il est important de noter que, depuis quelques années, Sibelga est en attente d'un nouvel Arrêté Royal qui pourrait avoir un impact sur la durée de vie des compteurs à parois déformables et, donc, sur le cycle de remplacement de ceux-ci.

Certains compteurs sont remplacés pour des raisons métrologiques, sous désignation du service de la Métrologie du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, à l'issue de campagnes de mesures spécifiques.

⁵ Des sondages sont effectués chaque année pour détecter les fuites sur les canalisations en fibrociment et en fonte (les canalisations en acier ou en polyéthylène sont, quant à elles, sondées tous les trois ans). Pour les canalisations en fonte ou en fibrociment, ces sondages révèlent un taux de fuites par 100 km, en moyenne, dix fois plus élevé que celui des canalisations en acier ou en polyéthylène. Un programme d'abandon progressif de ces canalisations non fiables a été élaboré en 2005.

En 2012 et 2013 Sibelga projette d'adapter 3455 installations de comptage relevées mensuellement en vue de pouvoir les télé-relever. Selon Sibelga, ce projet peut être considéré comme une implémentation d'une niche « Smart Metering ».

Tous les travaux relatifs aux compteurs mobilisent des ressources considérables en termes de temps et de main-d'œuvre ; ceci contribuant à la prépondérance du budget alloué à ce poste dans l'enveloppe budgétaire globale dédiée au réseau gazier: quasi un cinquième du budget global pour l'année 2009.

3.3.5 Qualité de la fourniture

Sibelga contrôle la qualité de sa fourniture de gaz en mesurant la pression du réseau en certains endroits stratégiques (par exemple aux stations de réception). Ces mesures sont effectuées tant sur les réseaux Moyenne Pression que sur les réseaux Basse Pression.

Pour les réseaux Moyenne Pression, les relevés de pression sont télé-mesurés à neuf endroits, en complément aux mesures effectuées dans les stations de réception.

Pour les réseaux Basse Pression, le contrôle est effectué à l'aide de manomètres enregistreurs dont le relevé se fait manuellement. En 2009, un projet d'installation de 150 télémessures de pression a démarré et s'étale sur trois ans.

En 2009, Sibelga a reçu une vingtaine d'appels liés à une insuffisance de pression dans le réseau. Un contrôle a permis d'expliquer tous ces problèmes par un défaut lié au compteur de gaz ou par une défaillance dans l'installation du client, la pression du réseau étant conforme.

3.4 Analyse des facteurs externes

Les facteurs externes pouvant avoir une influence sur la performance du réseau de Sibelga sont les incidents, les évolutions de la charge, les modifications de législation et les travaux réalisés par des tiers (p.ex. les câblodistributeurs, etc.).

3.4.1 Incidents

En 2009, Sibelga a fait face à deux incidents sur son réseau gaz. La nature de ces incidents ne remet pas en cause l'état des canalisations de Sibelga car il s'agit d'agression des installations par des tiers, principalement à cause des travaux de terrassement.

Dans l'avis 87, il a été précisé que face à ce problème récurrent d'agression des installations, Sibelga et les professionnels de la distribution et du transport d'énergie avaient décidé d'agir par l'intermédiaire de Synergrid, en vue de garantir la sécurité et la bonne conservation de leurs installations. Leur action consiste à sensibiliser, par tous les moyens, les tiers amenés à exécuter des travaux à proximité de leurs installations et de leurs branchements, à l'importance :

- de la pré-localisation des installations de Sibelga et des professionnels de l'énergie,
- du respect des précautions d'usage et des codes de bonnes pratiques lors de l'exécution de leurs travaux (exemples : repérage et dégagement des installations à l'aide de moyens manuels, éviter l'emploi d'engins de chantier lourds sur les trottoirs, ...).
- du respect des impositions légales relatives aux distances minimales entre installations enterrées...

Ces actions de sensibilisation, s'inscrivant dans la lutte contre les agressions des installations du réseau, se poursuivent. De surcroît, deux autres axes d'actions ont été envisagés par Sibelga :

- Le premier, « Asset », concerne la prévention des risques liés aux caractéristiques intrinsèques des assets gaz de Sibelga. Cet axe comprend, entre autres, les actions telles que les prises d'échantillons de conduites pour analyse en vue de déterminer l'état de vieillissement des matériaux utilisés. Des résultats de ces analyses pourraient découler une adaptation de la politique d'investissement actuelle.
- Le deuxième, « Prise en compte des désordres de la voirie », vise les désordres d'origines variées (dégradations des égouts, excavations importantes pour la construction d'immeubles, etc.) qui engendrent des risques importants pour la pérennité des installations des gestionnaires de réseaux. Dans ce cadre, Sibelga va étudier la possibilité d'obtenir davantage d'informations relatives aux « zones à risques » et pourrait envisager, en conséquence, la mise en œuvre de mesures de contrôle ponctuel de portance du sous-sol (essais de sol).

Selon Sibelga, ces diverses actions en vue d'optimiser la sécurité des assets gaz seront intégrées dans un plan « Sécurité Gaz » avant la fin de cette année.

3.4.2 Scission des réseaux de Sibelga et Eandis

Pour pouvoir mieux adapter le développement des réseaux de distribution à leurs besoins spécifiques, Sibelga et Eandis ont décidé de scinder complètement leurs réseaux.

En vue de la réalisation de cette scission, différentes études sur les réseaux, permettant l'identification du meilleur compromis technico-économique de ce projet, sont effectuées. Les travaux de scission des réseaux ont déjà commencé et devraient se terminer pour 2012, avec une configuration du réseau de Sibelga en deux SRA (au lieu de trois, actuellement) indépendantes du réseau d'Eandis : la SRA Iverlek-Dilbeek étant intégrée dans la SRA Bruxelles-Quai.

En parallèle à ce projet, Sibelga a décidé d'élaborer un schéma directeur en vue de définir les grandes lignes de la future structure de son réseau Moyenne Pression. L'objectif est de préparer l'avenir et d'être en mesure de satisfaire toutes les demandes d'alimentation des clients tout en garantissant l'optimum en termes d'exploitation des réseaux.

Pour ce faire, en dehors de la scission des réseaux, d'autres facteurs sont pris en compte. Exemples : la conversion des réseaux gaz pauvre – gaz riche, les zones de développement urbain (Port de Bruxelles, usine de biométhanisation, etc.), l'évolution des consommations, etc.

Dans ce cadre, Sibelga a introduit une demande officielle, auprès de Fluxys, pour une évaluation technico-économique complète en vue de créer un nouveau point d'injection au sud de la Région de Bruxelles-Capitale (soit à Uccle, soit à Watermael-Boitsfort).

3.4.3 Passage du gaz pauvre au gaz riche

Sibelga continue de participer aux réunions du groupe de travail « approvisionnement gaz pauvre », organisées par le SPF Economie. Selon Sibelga, l'approvisionnement de la Région de Bruxelles-Capitale ne poserait pas de problème avant 2025 : c'est ce qui ressort des discussions et des mesures envisagées pour la conversion partielle des réseaux en Flandre. Par conséquent, les investissements requis pour la conversions des réseaux en Région bruxelloise ne sont pas encore prévus dans le plan d'investissement gaz 2011 – 2015.

3.4.4 Modification de la législation

Une révision continue de la législation relative au contrôle de l'état des actifs de Sibelga est considérée par ce dernier comme un facteur externe. Les actifs visés à cet égard sont les "stations de réception" et le "parc de compteurs".

La révision et l'adaptation de la législation et de la normalisation, et en particulier en fonction de la réglementation ATEX, impliquent pour Sibelga la mise en conformité des installations électriques dans les stations de réception et de détente. Toutes ces installations devraient être conformes pour fin 2012, sachant que quatre d'entre elles le sont déjà depuis fin 2009.

Concernant les compteurs, il existe une intention de modifier la législation actuelle relative à leur contrôle technique. Sibelga étudie actuellement l'impact de cette modification sur ses investissements à venir.

Par ailleurs, selon Sibelga et en termes réglementaires, ni les fonctionnalités, ni un éventuel planning de mise en œuvre ne sont clairement définis pour le smart metering gaz. Par conséquent, Sibelga souligne qu'il est impossible à l'heure actuelle d'établir les modalités d'implémentation éventuelle d'un programme de smart metering gaz, tant en termes de technologie, que de timing ou de coût : il est donc impossible de prévoir un programme d'investissement pour sa mise en œuvre.

3.5 Investissements 2011-2015

Sibelga a établi un plan d'investissement quinquennal, avec plus de détails relatifs aux investissements prévus pour l'année 2011, dont les faits marquants sont repris dans les sections ci-dessous.

3.5.1 Stations de réception et stations de détente

En 2011, Sibelga compte poursuivre la mise en conformité des installations électriques et achever ce programme en 2012.

La politique entamée en 2009 qui consiste à renouveler les équipements sera, en général, poursuivie en 2011.

Dans le cadre du projet Katoen Natie⁶, le déplacement de la station de détente Van Oss sera effectué en 2011. Le rapatriement de ce déversoir à la station de réception de Marly était initialement programmé pour l'année 2009.

L'étude de faisabilité pour la construction éventuelle d'une nouvelle station de réception en coordination avec Fluxys, n'étant pas terminée, Sibelga n'a pas encore intégré les investissements qui découleraient de ce projet dans le plan d'investissement 2011-2015.

3.5.2 Réseau Moyenne Pression

Chaque année, de 2011 à 2015 et en moyenne, Sibelga a prévu la pose de 2.7 km de canalisations Moyenne Pression pour répondre principalement aux besoins de renforcement du réseau, d'extensions de celui-ci pour de nouvelles demandes et de déplacements d'installations à la requête de tiers.

⁶ Projet d'aménagement d'un parc à conteneurs le long du canal.

Un programme de remplacement systématique de conduites en acier pourrait découler de l'analyse de la fiabilité des canalisations en acier. Dans cette optique, une enveloppe de pose est déjà prévue et étalée de 2011 à 2015.

3.5.3 Réseau Basse Pression

Pour le projet d'abandon de canalisations cassantes, en 2011 Sibelga compte procéder à la pose de 51.5 km de canalisation, la cadence baissera à 30 km en 2012, à 19 km en 2013 et à 10 km en 2014. Dans le cadre de ce même projet, il est prévu chaque année 4.300 transferts de raccords sur les nouvelles canalisations, de 2011 à 2015.

De 2011 à 2015, Sibelga a prévu la pose de 6,5 km de conduites par an pour pouvoir satisfaire aux demandes externes relatives aux déplacements d'installations, aux nouveaux lotissements et aux besoins en capacité pour la fourniture en gaz.

4. Conclusions

1. Comme mentionné à la section 3.2, par le biais de l'actuel plan d'investissement, Sibelga communique sur les difficultés rencontrées régulièrement pour l'obtention des autorisations requises pour la pose de canalisations destinées au renforcement de la sécurité d'alimentation de ses réseaux Moyenne Pression.

Etant donné le rôle important joué par ces réseaux Moyenne Pression dans la sécurité d'alimentation et la continuité de fourniture de gaz aux clients bruxellois, Brugel demande à être informé sur la stratégie mise en place pour aplanir ces difficultés.

En outre, dans le cadre de cette problématique, il serait souhaitable qu'une réflexion gouvernementale puisse s'opérer sur la question des autorisations de chantiers en voie publique en Région de Bruxelles-Capitale, délivrées en matière de réseaux de gaz et d'électricité.

2. Comme évoqué à la section 3.2 de cet avis, Sibelga éprouve des difficultés à aboutir à un accord avec les propriétaires des immeubles afin de supprimer les colonnes montantes qui ne répondent plus aux normes. Pour palier ces difficultés, Sibelga compte proposer prochainement des dispositions spécifiques contraignantes dans le nouveau règlement technique gaz.

Comme souligné dans la même section, une étude ad hoc et concertée serait souhaitable avant la proposition du nouveau règlement technique. Brugel demande à Sibelga de l'informer davantage sur cette problématique, notamment sur l'étendu du parc concerné, la stratégie d'information et de sensibilisation des clients bruxellois, etc.

3. BRUGEL propose au Gouvernement d'approuver le plan d'investissement gaz de Sibelga pour la période 2011-2015.

* *
*